GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 13 Août 1763.

DE SEDAN, *le* 10 *Août* 1763.

SEdan, ſi connu par la Manufacture de ſes beaux Draps, a l'avantage d'être réputée Ville étrangere pour les droits des cinq groſſes Fermes, & d'avoir le privilége de tirer pour ſa conſommation toutes ſortes de marchandiſes de ſes Terres & de l'Etranger avec exemption du droit d'entrée, ni de payer aucun droit en France & dans les pays étrangers pour celles de ſes Fabriques, excepté un demi droit de ſortie du Royaume pour les marchandiſes qu'on tire de France.

Cette Ville doit encore à ſa ſituation l'avantage de pouvoir ſervir d'entrepôt, non-ſeulement à toute la France pour les marchandiſes deſtinées pour le Luxembourg, Liége, la Hollande, les pays de Linbourg & de Stavelot, Aix-la-Chapelle, le Duché de Bergue, Juliers, Cologne, le Bas-Rhin, la Weſtphalie, une partie de la Lorraine, &c. mais auſſi à l'Allemagne pour celles qu'on deſtine pour la France, comme cuivre en batterie, cuivre en planche, filet de laiton; dés de cuivre venant de Stollery; aiguilles à coudre de toute eſpece & qu'on tire d'Aix-la-Chapelle; lames d'épées, de couteau de chaſſe, de ſabre; baguettes de fuſil; bayonnettes; couteaux à hacher la paille venant de *Solingen*; cadenats & dés de fer qui ſe fabriquent à *Deuren*, pays de Juliers; fil bis, retort bis à trois brins, fil d'épinai, ruban de fil de toute couleur, ruban en jarretiere, ruban de fil & laine qui ſe fabriquent à *Elberſedet Barmen*; toute eſpece de clinquaillerie, différentes ſortes d'acier, limes, ſcies, fleaux, moulins à caffé, beaucoup d'armes à feu & d'alun qui viennent de Liege; fil blanc de *Harlem*; ruban de fil blanc double fabriqué à Bois-le-Duc; fer en botte; cartelage, à fiche, en bandelette, en carrillon, en barre, qu'on tire des Forges de *Languyon* & *Dorvalle*, les deux meilleures Forges des environs pour le fer fort & le fer tendre; celle-là a cependant un avantage ſur celle-ci, c'eſt que ſa fenderie étant ſituée à Vezin, territoire de France, tout le fer fendu qui en vient, paye 40 ſ. de moins d'entrée par millier.

Les perſonnes qui auroient beſoin des adreſſes en ces différens endroits, peuvent employer *le ſieur Nouvelet*, Commiſſionnaire en cette Ville; il eſt en état de donner les éclairciſſemens néceſſaires ſur le commerce de ces diverſes marchandiſes, & les adreſſes des meilleures Fabriques.

Il avertit le Public qu'il a chez lui le dépôt de l'eau de Spa. La douzaine de bouteilles eſt de 11 ℔, priſe ſur les lieux; il continue auſſi le débit de la véritable eau de Cologne, qu'il vend 19 ℔ la douzaine de bouteilles priſe chez lui.

Prix auquel ledit ſieur Nouvelet fait charger pour les différentes Villes du Royaume.

Pour Reims, à 1 ℔ 5 ſ. & 1 ℔ 10 ſ. *du cent peſant*, ſuivant la nature de la marchandiſe. Pour Paris, à 3 ℔ 5 ſ. 3 ℔ 10 ſ. & 4 ℔. Pour Verſailles, à 3 ℔ 5 ſ. & 3 ℔ 10 ſ. Pour Etampes, 3 ℔ 10 ſ. & 3 ℔ 15 ſ. Pour Orléans, 3 ℔ 15 ſ. & 4 ℔. Pour Rouen, 5 ℔ à 5 ℔ 10 ſ. Pour Amiens, 2 ℔ 10 ſ. & 3 ℔. Pour Langres, 5 ℔ 10 ſ. & 6 ℔. Pour Dijon, 6 ℔ à 6 ℔ 5 ſ.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 6 Août 1763.

SUITE DU PARERE *annoncé dans la précédente Gazette.*

Réponse faite à Paris.

» VU par nous soussignés, Banquiers » & Négocians à Paris, le Parere ci-dessus » & des autres parts : Disons que la Lettre » de change dont est question, étant tirée » le 15 Avril 1762, par Claude, sur Si- » mon, qui l'a acceptée payable a quatre » uzances, le protest a dû être fait le 23 » Août suivant, aux termes des articles » 4, 5 & 6 du tit. 5 de l'Ordonnance » de 1673, & qu'au desir des art. 10, » 13, 14 & 15 du même titre & Or- » donnance, le protest ne peut être sup- » pléé par aucun autre acte ; que s'il est » fait dans le tems prescrit, les Tireurs & » Endosseurs seront poursuivis en garan- » tie, (par dénoncé dudit protest avec » assignation) dans la quinzaine, s'ils » sont domiciliés dans la distance de 10 » lieues & au-delà, à raison d'un jour » pour 5 lieues, après lesquels délais ci- » dessus, les Porteurs des Lettres seront » non-recevables dans leur action en ga- » rantie, & toutes autres demandes con- » tre les Tireurs & Endosseurs.

» De ces principes, maximes & régle- » mens, il s'ensuit que le dépôt du bilan » de Simon, fait avant l'échéance de la » Lettre, n'a pû suppléer à un protest, » que celui qui a été fait à la requête du » Porteur de la Lettre de change le 24 » Août au lieu du 23, & conséquemment » un jour trop tard, demeure aux risques » particuliers dudit Porteur, qui n'a pas » seulement perdu son action en garantie » contre son Donneur d'ordre, mais en- » core contre le Tireur & les autres En- » dosseurs, attendu que le protest ayant » été fait à tard, & non dans les délais » prescrits par l'Ordonnance, il n'a pû être » valablement dénoncé ; ensorte que le » Porteur, par sa négligence, demeure » seul Créancier de Simon Accepteur, » sans aucun recours sur le Tireur ni les » Endosseurs.

» Fait & déliberé à Paris le 6 Juin 1763, » & ainsi *signé*, LE CHANTEUR, MARC » LULLIN, GACCIA & TRABUCHE', BOYT » DU MONNACSOL, DE LENS & Com- » pagnie.

Réponse faite à Bayonne.

» Les Présidens & Directeurs de la Cham- » bre du Commerce de Bayonne qui ont » pris communication du Parere ci-dessus, » estiment que les délais, soit pour le pro- » test des Lettres de change, soit pour » l'exercice du recours en garantie sur » les Endosseurs étant de rigueur, Pierre, » Porteur, & Jean, Endosseur, sont éga- » lement non-recevables dans leurs de- » mandes, sans que les prétextes pris de » la faillitte de Simon antérieure à l'é- » chéance de la Lettre de change dont-il » s'agit, non plus que l'incendie arrivé chez » ledit Simon, puissent opérer le moindre » changement à cet égard.

» Déliberé à Bayonne dans ladite Cham- » bre, le 4 Mai 1763, & ainsi *signé*, » PASERRE, Président, DELANE, Direc- » teur, JEAN BRETTES, Directeur, DU- » CASSE, Directeur, JEAN DABADIE, » Directeur.

Réponse faite à Toulouse.

» Les Députés du Commerce de Tou- » louse qui ont vû & examiné les questions

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 30 Juillet 1763.

De Blois, *le 22 Juillet 1763.*

UNe Société repréſentée par le ſieur *le Raſle*, Marchand de bois de cette Ville, avoit ſpéculé, depuis quelques années, ſur une partie conſidérable de blé, l'abondance & la bonne qualité des grains des années dernieres, en ayant entretenu le bas prix; cette Société ne trouvant point de débouché pour une ſpéculation que le tems rendoit onéreuſe, ſe détermina à établir une Manufacture de farine, qui, depuis 8 mois qu'elle travaille, devient de jour en jour plus conſidérable, & pour laquelle on conſtruit un bâtiment immenſe, qui va la mettre en état d'augmenter l'exportation qu'elle fait par la voie de Nantes, pour les Colonies.

Cette Manufacture qui occupe déjà plus de 40 perſonnes, ſans compter celles qui ſont employées à l'achat & tranſport des blés & farines, conſomme par ſemaine 50 à 60 muids de blé, peſant chacun 11 à 1200 ℔, dont on n'envoye que la fleur qu'on met en barrils de bois de fouteau, peſant net 180 à 200 ℔, ou en ſacs de toile, lorſque le barillage manque : le reſte ſe vend ici à la Commune qui n'en laiſſe point.

Cet établiſſement n'a point été vû ici du même œil. Les Frondeurs (& choſe extraordinaire, c'eſt le petit nombre) n'entrevoyent que miſere & famine dans l'accroiſſement d'une Manufacture, qui ne préſente aux Citoyens que le rétabliſſement de l'agriculture, l'aiſance des Laboureurs, un Magaſin pour cette Province, connue pour n'avoir jamais fait de proviſions. Il ne ſort de nos farines pour l'Etranger, que le quart au plus de premiere fleur; les trois autres quarts ſe vendent au peuple à plus bas prix, quoique repaſſées; que ne ſont vendues, ſans être repaſſées, les farines de Meuniers. D'ailleurs, les approviſionnemens pour cette Fabrique n'ont fait aucune ſenſation dans le pays; où le pain n'eſt pas plus cher que dans les Provinces voiſines. On peut ajouter que la déclaration qui permet la liberté des grains dans l'intérieur du Royaume, & la facilité qu'auront dans les tems de diſette les Entrepreneurs, de tirer ces grains de l'Etranger, doivent faire regarder cette Manufacture, comme eſſentielle au bien de cette Province. On a établi à *Chouzy*, trois lieues au-deſſous de Blois, une pareille Fabrique, mais moins conſidérable.

Prix de différentes Marchandiſes,

A Amſterdam, le 18 Juillet 1763.

Marchandiſes à la livre & en banque. Poivre noir, à 22 ⅝ den. de *gr.* Poivre blanc, 31 à 32 den de *gr.* Cloux de Girofle, 85 ſ. Muſcade, 75 ſ. Macis 24 *ſchelings*. Canelle longue, 110 à 150 ſ. courte, 95 à 100 ſ.

Drogues au cent.

Suc de réglisſe, 17 à 18 *florins*. Huile de Laurier, 28 à 30 *florins*. Thérébenthine de Veniſe, 28 à 30 *florins*.

Drogues à la livre & au ſol.

Benjoin, 20 à 54. Borax rafiné, 34, Camphre rafiné, 25 à 26. Caſſia-lignéa, 36 à 70. Colloquinte, 16 à 24. Galanga, 2 *jalaps*, 15 à 24. Gomme adragante, 12 à 15. Maſtic, 24 à 25. Mannes 22 à 45. Myrrhe, 36 à 70. Encens, 7 à 10. Poivre-long, 10 Racine de quinquina, 8 à 20. Sel ammoniac, 22 à 28.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 23 Juillet 1763.

D'Amſterdam, le 2 Juillet 1763.

UN Vaiſſeau Hollandois, Cap. Claces-Keuken, arrivé du Groenland au Texel, le 24 du mois dernier, rapporte qu'on a fait cette année une prodigieuſe pêche de baleines; que dans la latitude de 78 dégrés 30 minutes, il en a pris 9; qu'il en a manqué 7, & qu'il y a rencontré 4 Vaiſſeaux Anglois chargés & pleins d'huile de baleine.

De Vlaerding, le 3 Juillet 1763.

Hier après midi, la premiere barque revenant de la pêche du hareng, eſt entrée dans la Meuſe, & à 5 heures & demie elle eſt arrivée dans le Port de cette Ville, au milieu d'un concours prodigieux d'amateurs de ces prémices qui ſont une branche ſi avantageuſe de notre Commerce. La charge de cette barque eſt de 15 tonnes moins un quart, pour le compte du ſieur *Hugues de Valek.*

Le ſieur Abraham de Linden, Conſeiller & Doyen des Bourguemeſtres de cette Ville, qui tient les livres des barques de harengs, en a fait publier la vente ſur le champ. Simon Baker, Marchand de l'Ecluſe, en a acheté un quart de tonne par commiſſion, ſur le pied de 570 florins *la tonne*, pour ſon Marchand à Amſterdam. Après une ſeconde publication, le ſieur Nicolas de Werf, Conſeiller & Subſtitut du Bailly de cette Ville, a acheté les 3 autres quarts ſur le pied de 460 florins *la tonne*; par conſéquent elle s'eſt vendue 100 florins plus que l'année derniere.

Arrivées de Navires.

De Bordeaux, le 7 Juillet 1763.

Il eſt entré le 5 dans ce Port, 4 Navires; ſçavoir, *le S. Antoine*, de Bordeaux, Cap. Caſtanié, & *le Vicomte de Belſunce*, du Cap, venant de S. Domingue; *l'Union*, de Bordeaux, Cap. Laville, venant du Cap; & *le Conquérant*, de Bordeaux, Cap. Clavau, venant du Port au Prince; chargés de 176 barriques, 31 futailles, 31 tierçons, 73 quarts, 10 ancres & 15 boucauts d'indigo; de 523 barriques, 1 tierçon, 5 quarts, 1 ancre & un ſac de ſucre terré; de 70 barriques, un tierçon & 1 quart de ſucre brut; d'un pannier & de 5 pains de ſucre; de 98 barriques 13 futailles, 1 tierçon, 284 quarts, 198 ſacs, 211 boucauts & 1 boîte de caffé; de 2 ballots & un matelas de coton: d'un grenier de bois de Gayac; d'un grenier de bois de Campeche; de 7 madriers, 2 travers de bois d'Acajou; de 2007 côtés de cuirs tannés; d'un quart de Caret, de 4 caiſſes de liqueurs; de 8 barils de confitures; d'un ſac de cannefice & de 10 caves de ſyrops.

Navires en coutume pour les Iſles.

Le Juſte, de Bordeaux, Cap. la Confourque, M. *Auger*, Armateur, Chevret, Courtier. *Le Fidéle*, de Bordeaux, Cap. la Confourque, même Armateur & Courtier que ci-deſſus. *L'Harmonie*, de Bordeaux, Cap. Seignoret, M. *Seignoret*, Armateur, Chevret, Courtier. *La Bonté*, de Bayonne, Cap. Mainvielle, M. *Laſſus*, Armateur, Caubet, Courtier. *Le Bien-aimé*, de Bordeaux, Cap.... M. *F. Lavau*, Armateur, Chevret, Courtier. *Le St. Mathieu*, de Bordeaux, Cap.... M. *Mathieu l'aîné*, Armateur, Caubet, Courtier. *Le St. Roch*, de Bordeaux, Cap.... M. *Jean Menoire*, Armateur, Caubet, Courtier. *La*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mardi 12 Juillet 1763.

MÉCHANIQUE.

LE ſieur *Brullé*, Maître Charpentier des Hôpitaux, &c. demeurant à Paris, dans la maiſon d'un Peintre-Verniſſeur, rue des Vieilles-Tuileries, Fauxbourg S. Germain, vient d'exécuter une Grue de ſon invention, aſſez conſidérabe pour faire le ſervice entier du Dôme de la nouvelle Egliſe de Sainte Genevieve, qui ſe conſtruit ſuivant les deſſeins de M. Soufflot: cette Grue porte les pierres les plus peſantes juſqu'à 120 pieds de diſtance, ſans faire aucun effort, & les peut poſer juſqu'à 60 pieds de hauteur; une ſeule main ſuffit pour la faire tourner, & chargée comme ne l'étant pas, on peut la faire manœuvrer ſans aucun danger: le méchaniſme eſt ſi bien obſervé, que le fardeau étant monté a tel degré de hauteur qu'on le juge à propos, y reſte fixe, ſans aucun ſecours, le cordage ne pouvant ſe développer; enfin, la ſimplicité de ſa compoſition eſt portée à un ſi haut point de perfection, que l'on ne peut s'empêcher d'applaudir aux talens du ſieur *Brullé*, & d'inviter cet Artiſte à faire graver ſa Grue, & à publier un Ouvrage dans lequel il développe l'Art de la Charpente.

PRIX *de quelques Marchandiſes à Amſterdam, le 27 Juin 1763.*

Vins de France le tonneau.

Vins de Bordeaux & de Medoc, 14 à 60 *liv. de gros*, d°. vieux, 28 à 120, *id.* d'Hobrion, 20 à 60, *id.* d° vieux, 28 à 120, *id.* de Grave, 16 à 44, *id.* d°. vieux, 24 à 40, *id.* d°. rouge-gris en tierçon, 16 à 32 *id.* de Picardan, rouge, 20 à 25, *id.* de Cahors, 18 à 28, *id.* de Suterne ou Langon, 16 à 30, *id.* vin de Ville, de Bordeaux, 15 à 28, *id.* de Haut-pays, 15 à 22, *id.* de Bergerac & de Sainte-Foix, 13 à 31, *id.* d'Anjou, 20 à 50, *id.* Grande-borderie, Coignac, 26 à 30, *id.* de Jurançon, 36 à 50, *id. muet* de Bordeaux & de Bergerac, 12 à 14, *id.* d°. de l'Iſle de Rhé, $9\frac{1}{2}$.

Prix des Grains, le laſt.

Froment de Pologne, ravelé & blanc, 110 à 126, *le florin d'or*, d°. rouge, 110 à 118, *id.* de Warder, Heugs & d'Elbing, 110 à 120, *id.* de Conigſberg, 108 à 116, *id.* d'Angleterre, rouge & blanc, 105 à 122, *id.* de Zélande, 122 à 132, *id.* ſeigle, de Pruſſe, 76 à 84, *id.* de Brabant & de Flandre, 82 à 86, *id.* amidon, *les* 100 *liv.* $11\frac{1}{2}$ à 12 florins d'or; orge d'hiver de Frieſe, 78 à 86 florins d'or, de Groningue & d'Oldamt, 78 à 85; avoine à braſſer, 58 à 64, *id.* bled ſarrazin, d'Amesfort, 23 à 24 *liv. de gros*, de Brabant & de Flandre, 23 à 24, *id.* féves pour les chevaux, 21 à 22, *id.*

Graines & leurs Huiles, le laſt.

Graine de chou, de Zélande, de Flandre & d'Overmaas, 43 à 47 *liv. de gros*, *le laſt*, de France, 43 à 44, *id.* de Voorl. 43 à 45, *id.* de Frieſe & d'Ooſt-Fr. 43 à 45, *id.* graine de chanvre, de Riga, *le baril*, 5 florins à $5\frac{3}{8}$, de Conigſberg, 5 à $5\frac{3}{8}$, *id.* huile de navette, *l'ame*, 44 fl. $\frac{1}{4}$ à $44\frac{1}{2}$, d°. de lin, $36\frac{1}{2}$ à $36\frac{3}{4}$, d°. de chanvre, 36 à 37.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mardi 1er. Novembre 1763.

DU GRAND CAIRE, *le 27 Juillet 1763.*

IL eſt arrivé ici par la voie de Suez, 35 mille fardes de caffé de Moka, dont chacune peſe environ 4 *quintaux :* il n'en venoit ci-devant annuellement que 20 mille fardes ; cet excédent eſt occaſionné par la grande exportation qui s'en eſt faite l'année derniere pour la Compagnie des Indes. L'effet ordinaire de la marchandiſe eſt d'aller chercher l'Acheteur. Les Arabes qui ont vu une plus grande conſommation en Egypte, ſe ſont empreſſés de tranſporter leur caffé au Caire, dans l'eſpérance que la demande y ſera tout auſſi forte cette année, parce qu'ils y trouvent plus d'économie & de facilité, que de le tranſporter à la côte de Coromandel. Il eſt certain que ſi les demandes d'Europe viennent au Caire, le caffé ceſſera d'être tranſporté à la côte de Coromandel, & refluera en Egypte. Cependant malgré la quantité arrivée ici, le prix ſe ſoutient encore à 24 piaſtres & demie de premier achat, parce que tout le Levant en a manqué l'année derniere, par la même cauſe de l'exportation faite pour la France, & qu'il cherche à ſe pourvoir cette année-ci ; on penſe néanmoins que malgré le beſoin de Conſtantinople & des autres échelles, cet article ne ſe ſoutiendra pas à ſi haut prix, ſi les demandes d'Europe ne deviennent pas plus conſidérables, & que ſi on en exporte encore cette année autant que l'année derniere, nous aurons ici l'année prochaine la plus grande abondance de caffé, dont l'effet immanquable ſera d'en diminuer conſidérablement le prix.

Pour acheter promptement les caffés de Moka au Caire, on ſe ſert de piaſtres d'Eſpagne, ou de talery, monnoye de la Reine d'Hongrie qui y eſt très-eſtimée ; on ſe ſert auſſi de ſequins d'or de Veniſe ; mais quand on veut préparer ces achats d'une année à l'autre, on peut y employer le produit de 150 balles de draps Londrins, & Londres de large de nos Manufactures de Languedoc, d'environ 50 barrils de cochenille, 5 à 600 ballons de papier, & d'autres petits articles qui ſe vendent dans le pays, ſoit pour ſa conſommation, ſoit pour le retour des caravanes qui retournent à Gieda par la mer rouge, où eſt l'Entrepôt du commerce des Vaiſſeaux de Suez.

DE LONDRES, *le 29 Septembre 1763.*

Prix de différentes Marchandiſes à la livre, qui ont varié.

Thé ſinglo fin, 7 ſ 6 d à 8 ſ 6 d *ſterlings ;* moyen, 6 ſ 6 d ; ordinaire, 5 ſ 8 d à 6 ſ ; fleur de thé, 8 à 9 ſ 6 d ; hyſon fin, 12 ſ 6 d à 13 ſ 6 d ; ordinaire, 9 à 11 ſ 6 d, *non-compris le droit d'exciſe ;* coton de la Jamaïque, 11 à 17 d ; de la Guadaloupe, 16 à 18 d ; des Iſles ſous le vent, 14 à 16 d ; des Barbades, 14 à 16 d ; de Smyrne, 13 à 14 d ; d'Acre, 12 à 13 d, coton filé de Smyrne, 14 d à 3 ſ ; lin d'Eſpagne, 2 ſ 6 d ; cochenille, 15 ſ 6 d à 16 ſ ; des Bois, 2 ſ ; indigo de Guatimala, de fleur, 9 à 9 ſ 6 d ; *ſeconde ſorte*, 8 ſ 6 d ; *troiſieme ſorte*, 7 ſ.

Marchandiſes au quintal.

Caffé de la Compagnie des Indes, 10 ℔ *ſterlings ;* tartre du Rhin, 2 ℔ 1 ſ à 2 ℔

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Pour la Côte d'Affrique, par P. A. Luard, 3477 ℔ d'émaux; 30 milliers de colliers de verre; Tennant & Comp. 108 piéces de toile de coton peinte; Sargent, Aufrou & Comp. 520 piéces de toile de coton peinte. *Pour Quebec*, par Skey & Comp. 30 quint. de toile; 325 piéces de toile de coton peinte, 50 ℔ d'émaux; 50 ℔ de vermillon; 24 galons d'huile; 36 ℔ de rhubarbe; 13 piéces de toiles étrangeres; B. Dixon, 50 piéces de toile angloiſe; Pearſon & Gadsden, 10 quint. de toile *en aune*; 11 piéces de toile d'Angleterre; 34 piéces de toile de coton peinte; 10 ℔ de vermillon; 5 ℔ de ruban de fil; Akerman & Scrivenor, 1037 piéces de china; John Elderton, 11 quint. de toile; S. Enderby, 144 galons d'huile; 242 d°. d'olives; Pomeroys & Comp. 116 piéces de toile de coton peinte; 14 quint. de pruneaux; 43 ℔ de vermillon; 21 ℔ de menuiſerie; 147 ℔ de tabac en poudre; 13 quint. de ſtuc; 8 piéces de taffetas; 53 de romals. *Pour Pool*, par E. & R. Payne, 8 quint. de toile d'Allemagne. *Pour Gheſter*, par Akerman & Scrivenor, 2942 piéces de china; Borſier & Comp. 263 ℔ de ſoie écrue; 308 de ſoie torſe. *Pour Briſtol*, par Strattons & Comp. 21 quint. de toile à *l'aune*; 62 piéces de toile; 19 quint. de treillis. *Pour l'Irlande*, par T. Gorman, 158 ℔ d'épices.

PORT DE LONDRES.

Exportation ſimple, du 24 Mars 1763.

Pour l'Inde, par J. Wallis, 412 aunes de toile à voile; Webbet & Comp. 42 quint. de verroterie, 6 barils de bierre; Henri Hunt, 3 quint. de cartes à jouer; T. Wipham, 353 onces de vaiſſelle d'argent. *Pour la Méditerranée*, par J. Coſſack, 200 piéces de petites étoffes, 100 d°. de bayette (*a*). *Pour Gibraltar*, par J. Speckman, 10 quint. d'étain; J. Iſmay, 8 quint. de cuir, pour 16 ℍ ſterl. de lardoires & de jambons, 265 ℍ ſterl. de ſouliers. *Pour l'Eſpagne*, par T. Houſton, 100 piéces de bayette, 300 de petites étoffes, 3 quint. de fer fondu, 10 d'airain; J. Rondeau, 700 quarts de froment; J. Nelſon, 2 quint. d'horlogerie, 2 douz. de bas, 6 piéces de petites étoffes, pour 50 ℍ ſterl. de marchandiſes de mercerie, d'optique & d'ouvrages de tricot. P. Aubertin, 3. quint. d'airain, pour 206 ℍ ſt. de bijouterie & d'ouvrages de tricot. *Pour le Portugal*, par Harding & Comp. 300 piéces de bayette, 200 de petites étoffes, 50 douz. de chapeaux, 100 douz. de bas; Hornyold & Comp. 710 ℔ de ſoie mêlée. *Pour l'Allemagne*, par Burges & Thody, 65 quint. de cuir. *Pour Hambourg*, par Cooper & Comp. 20 quint. de fer fondu, 30 d'airain, 6 douz. de bas, 7 piéces de velours; J. Spackman, 89 quint. d'étain fin. *Pour Brême*, par P. Peterſon, 5 quarts de farine de froment. *Pour le Sund*, par Henri Rapet, 500 piéces de petites étoffes, 20 de bayette, 240 ℔ de ſoie mêlée. *Pour la Flandre*, par Wilſon & Comp. 109 quintaux de fer fondu, 8 d'airain, 2 de menue mercerie; J. Twyman, 60 quint. de couperoſe. *Pour Calais*, par J. Twyman, 3500 onces d'or, & 20000 onc. d'argent en eſpéces. *Pour la Hollande*, par Herring & Smith, 270 piéces de petites étoffes; Samuel Tongues, 300 ℔ de ſouliers, 144 piéces de verroterie, 1 quint. de cartes à jouer, pour 40 ℍ ſterl. de tabac en poudre, de moutarde & de drogues médicinales; John Barry, 50 douz. de chapeaux; Samuel Sparrow, 200 piéces de petites étoffes, 100 douz. de bayette; John Hookam, diverſes marchandiſes, 1 quint. de fer fondu, 1 d'airain, 1 de menue mercerie; John Whecler, 104 ℔ de blanc de baleine. *Pour Madere*, par R. Wilſon, 150 quarts (*b*) de farine de froment; T. Allen, 25 piéces de bayette, 10 douz. de chapeaux. *Pour Dunkerque*, par Dillon & Comp. 6773 ℔ de coton en laine. *Pour les Indes Occidentales*, par R. Tudway, 40 quarts de féves, 4 d°. de ſon, 2 d°. de pois, 3 quint. de fer fondu; Wheaterby & Comp. 250 quarts de farine de froment; Neaſe & Comp. 3 milliers de poudre à canon; Harriſon & Comp. 119 piéces de coton; le Gros & Comp. 40 quint. de cuivre, 8 d'acier & marchandiſes de papetterie; Hughes & Comp. 140 quint. de drogues médicin. 3 milliers de piéces de verroterie; N. Whitfield, 1 quint. de cartes à jouer; J. Caffarina, 1422 ℔ de cuir apprêté; Sam. Lowe, 20 quint. de verrerie; 1 ton. de bierre. *Pour la Jamaïque*, par Sam. Webſter, 10 quintaux de ſucre rafiné; W. Brymer, 29 ℔ de bas de ſoie, pour 80 ℍ ſterl. de marchandiſes & d'ouvrages de

(*a*) *Bayette*, eſpéce de flanelle groſſiere & fort large.

(*b*) *Quart*, meſure d'Angleterre; il équivaut à-peu-près à un ſeptier moins un dixiéme de Paris.

parce que la récolte a été moins considérable cette année que l'année derniere.

Le froment à Bayonne vaut 6 ℔ 7 ſ *la conque*; à Peyrehourade 6 ℔ 5 ſ; à Habals 6 ℔ 3 ſ; a Belloc 6 ℔ 4 ſ.

Les vins du Cap-Breton valent 150 ℔ *la demi-barrique*, ou *les* 18 *veltes*; le vin de Grave, rouge 120 ℔ *les* 40 *veltes*; de Grave blanc 110 ℔; les huiles d'olive ſe vendent 42 ℔ *le cent*.

Les Marchandiſes ſeches au Cap, au Port au Prince, n'ont de débouché qu'en perdant 50 pour $\frac{0}{0}$. Ceux qui ont fait des pacotilles, ont été forcés de remettre leurs Marchandiſes à des Commiſſionnaires pour les vendre, lorſque l'occaſion ſera favorable.

Les farines ne s'y vendent que 32 ℔ *le barril*, c'eſt-à-dire, 50 pour $\frac{0}{0}$ de perte; il en eſt de même de tout ce qui eſt comeſtible.

Le fret eſt de 24 à 26 ₰ *la livre*, ce qui occaſionne un ſurcroit de perte ſur la vente des Marchandiſes qu'on y porte. Les Changes n'ont point varié.

Prix de Marchandiſes à Dax.

Gaudron, 26 ℔ *la barrique; le demi-barril*, 13 ℔; Réſine, 40 ℔; Bray ſec, 30 ℔ *le millier*; Bray noir, 11 ℔ *les* 250 ℔; Planches de 9 pieds, 42 ℔; de 8 pieds, 31 ℔ *le cent*.

De Bordeaux, *le* 25 *Octobre* 1763.

Arrivée de Navires,

Il eſt entré dans ce Port les 14, 17 & 22 Octobre, *l'Amériquaine*, des Cayes de S. Louis, de 250 tonneaux, Cap. Dufau, venant dudit lieu; *le Thomas*, de Cherbourg, M. Lemonier, venant de S. Domingue; *le Solide*, de Bordeaux, de 280 tonneaux, Cap. Veſiat, venant de S. Marc, chargés, tous trois de 564 barriques, 9 tierçons & 100 quarts de ſucre brut; de 168 barriques, un ancre, & 12 quarts de ſucre terré, d'un barril de ſucre en pain; de 38 boucauds, 31 futailles, 96 barriques, 24 tierçons, 316 quarts & 182 ſacs de caffé; de 19 boucauds, 22 futailles, 39 barriques, 19 tierçons, 6 ancres, 43 quarts, 1 caiſſe & 1 ſac d'indigo; de 19 balles, 2 ballots, 3 ballotins & 8 matelats de coton; de 400 côtés de cuirs de bœuf tannés; de 2 ancres & d'un barril de confitures; de 5 caves de ſyrop; de 3 madriers, & 2 planches de bois d'acajou, de 650 douelles de mairain; *la Proſpérité*, de Rotterdam, Me Scoerds, venant de Wibourg, chargée de 5826 planches de ſapin, de 7 à 10 pieds; *la Réſolution*, d'Amſterdam, Me Freytag, venant de Wibourg, chargée de 6975 planches de ſapin de 10 pieds; *l'Eliſabeth*, de Guernezey, Me Rabay, venant dudit lieu, chargée de 167 barriques, 1 tierçon de vin de ville de retour; *la ſainte Anne*, de Pont-l'Abbé, Me Rivenac, venant dudit lieu, chargée de 150 demi barriques de ſardines preſſées & de 41 balles de congre (*a*) ſec; *le vieux Nol*, de Wexford en Irlande, Me Yvori, venant dudit lieu, chargé de 214 barrils de bœuf, de 31 barrils & 22 fréquins de beurre par entrepot; *la ſainte Anne*, de Bilbao, Me Ballibian; *la Notre-Dame de l'Aſſomption*, de Bilbao, Me Barrio, venant dudit lieu, chargées d'un grenier de morue ſeche; de 10 balles de laine en rame & de 1826 quintaux de fer en barres.

Du Havre, *le* 31 *Octobre*.

Il y a depuis huit à dix jours ſur notre rade un petit Brigantin que l'on croit Eſpagnol, ou du moins il en porte le pavillon. Comme depuis ce tems il a regné des vents très-favorables & qu'il n'a point quitté ſon mouillage, on ſuppoſe que c'eſt un Contrebandier.

Les vents qui ſont actuellement du ſud-oueſt à l'oueſt ſont très bons pour l'arrivée des Navires attendus ici de nos Colonies, de Corck & d'ailleurs, qui doivent apporter des bœufs pour pluſieurs de nos Vaiſſeaux deſtinés pour la Martinique.

On continue avec empreſſement la conſtruction des deux flutes du Roi, qui ſont ſur les chantiers du Baſſin, l'une ſe nomme, *la Bricolle* & l'autre *la Couliſſe*.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port du 27 juſques & compris le 30 Octobre, le Navire Danois *la Providence*, Cap. Jorgen Jenſen, venant de Holmſtrand, chargé d'un grenier de ſapin, d'un grenier de planches, d'un grenier de douelles, de 36 mâts & 36 avirons; le navire Hollandois, *l'Oeil veillant*, Cap. Liewe Borſt, venant de Wibourg en Dannemark, chargé d'un grenier de planches de ſapin, de 276 gon-

(*a*) *Congre*, gros poiſſon de mer reſſemblant à l'anguille, dont il ſe fait une pêche aſſez conſidérable ſur les côtes de Bretagne.

Actionaires une perſonne de confiance, pour tenir à Paris la caiſſe de l'Armement, & elle hypothéquera ſes biens pour ſûreté des fonds qui auront été verſés en ſes mains.

Le Caiſſier (comme les Armateurs) eſt tenu de donner réguliérement connoiſſance exacte de l'état de ſa caiſſe & des opérations, afin que rien n'échappe aux intéreſſés ſur l'adminiſtration.

On nomme le *ſieur Morel l'aîné*, Capitaine de Navire, fort inſtruit, très œconome, & qui a toujours fait preuve de ſa probité, pour commander leſdits Navire & Corvette; & on laiſſe à ſa prudence, à ſes ſoins & à ceux des Armateurs, la nomination des autres Officiers.

Le fond capital eſt porté à 188000 livres & on le diviſe en ſix cens vingt-ſix Actions de 300 livres chacune, avec faculté d'en prendre en tel nombre qu'on jugera à propos.

Les Actions ſeront payables au jour qui ſera indiqué à l'aſſemblée qui ſe tiendra au Bureau de la Direction, mais dès-à-préſent il eſt exigé des perſonnes qui voudront s'intéreſſer, une ſoumiſſion explicative du nombre des Actions qu'elles veulent prendre, & en même tems un acquieſcement aux conditions propoſées, ſi elles ſont trouvées juſtes & conformes au bien & à l'avantage de l'entrepriſe.

Les Officiers qui ſeront nommés pour commander les Navire & Corvette ſont autoriſés à percevoir les gages uſités dans la Place où ſe fera l'Armement, mais en commiſſions plutôt qu'à port de Negres; il eſt paſſé au Directeur un pour cent, aux Armateurs deux pour cent; quant au Caiſſier ſon droit ſera fixé lors de la premiere Aſſemblée générale à laquelle ſeront invités les intéreſſés qui auront droit d'y aſſiſter.

Dans les conditions redigées & arrêtées par la Compagnie, acceptées par les Armateurs, Directeur & Capitaine, on n'a rien omis pour ramener la confiance ſur le fait des Armemens; on en pourra prendre communication à PARIS, *chez M. de Neuve-Egliſe, chargé de la Direction, rue des Orties, butte Saint Roch; ... à Verſailles, chez M. Huerne de la Mothe, Commis aux Affaires du Conſeil de l'Hôtel de la Guerre, avenue de Sceaux, au Coin d'or; ... à Nantes, chez Meſſieurs Plumard, des Rieux & Compagnie, ſur l'Iſle Feydeau; & chez Meſſieurs Beauvois & Compagnie, Négocians proche la Bourſe.*

DE BORDEAUX, *le 12 Novembre 1763.*

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port le 7 & 8 Novembre, *le Conquerant*, du Fort Dauphin, Iſle de S. Domingue, de 100 tonneaux, Cap. Dulan, venant dudit lieu; *le François*, de Bayonne, de 70 tonneaux, Cap. Paſſama, venant de S. Marc; *le Bon Ami*, de Bordeaux, Cap. Laridon, venant de S. Domingue, chargé de 252 barriques 4 quarts de ſucre terré; de 69 barriques de ſucre brut; de 66 boucauds, 19 futailles, 79 barriques, 428 quarts, 29 barrils & 20 ſacs de caffé; d'une barrique, 3 ancres & 5 quarts d'indigo; de 90 cuirs en poil; de 980 côtés de cuirs tannés; d'une caiſſe de ſirop & d'un barril de confitures.

L'Anne Henriette, d'Amſterdam, Me. Fokes, venant dudit lieu; *le Jeune Joannes*, de Rotterdam, Me. Borclius, venant d'Amſterdam; *le Jeune Henri*, de Rotterdam, Me. Mækerken, venant auſſi d'Amſterdam, & *le Jacob* de Rotterdam, Me. de Jonge, venant dudit lieu, chargé de 3 tonneaux 2 barrils de girofle; de 3 barrils de muſcades; de 8 caiſſes, 6 caiſſons, 4 coffres & d'un barril d'Inde plate; d'un paquet de fanons de baleine; de 185 tonneaux, 20 futailles, 12 barriques de ſantal moulu; de 16 barriques & 22 barrils d'huile de poiſſon; de 25 barrils d'huile de baleine; de 12 barriques d'huile de morue; de 2 barriques d'huile de lin; d'un grenier de bois de Campêche; de 211 barriques de bierre; d'une futaille & 45 ℔ de colle de poiſſon; d'une caiſſe & 2 ſurons de canelle; de 3 piéces de garance; de 2 ballots & 1 paquet de baleine coupée; de 45 ℔ d'aloës; de 2 barrils de miny; de 35 ℔ de cachou brut; d'un caiſſon & d'un barril de gomme copale; de 10 futailles & de 10 barrils de brun rouge; de 31 futailles, 8 barriques & 10 barrils de céruſe; d'un barril de ſanguine; de 2 balles de peaux de vaches de Ruſſie; de 4 balles de poivre noir; d'un barril d'argent vif; de 25 ℔ de ſcamonée; d'une caiſſe de thé; d'un tonneau ſalſepareille: d'une barrique de vitriol blanc; de 2 balles de jalap; le ſurplus conſiſte en merceries, clincailleries, fer, bois, planches, toile, drogueries, &c.

Navires en coutume pour les Iſles.

Le Triumvirat, de Bordeaux, *Reſteau*

Napolitain, venant de Barcelone en leſt, qui a abandonné ſon Bâtiment ſur Cadequié, le premier de ce mois, par la pourſuite d'un Chebec Barbareſque, il s'eſt ſauvé à terre avec ſa chaloupe à Cadequié, Port d'Eſpagne en Catalogne.

Le Cap. Boye Hanſen, Danois, commandant le Brigantin l'*Amelin*, parti de Finmarchie en Norwege, depuis 13 ſemaines, rapporte que le 8 du courant étant à 10 lieues du Golfe, il a rencontré un Chebec Algérien monté de 14 canons, avec lequel il a été obligé de fréquenter pour exhiber ſes expéditions, & que l'Equipage lui a enlevé quelques inſtrumens de navigation.

Le Cap. Denis François le Menguonnet, de Granville, commandant le Vaiſſeau *le Juſte*, parti du Petit-Nord le 19 Septembre, chargé de 3500 quintaux de morue, & de 32 barriques d'huile de poiſſon.

Le Cap. Jean Cornelis Backer, Hollandois, commandant le Vaiſſeau *la Dame-Jeanne*, parti de Cadix le 27 Octobre en leſt, où il a laiſſé deux Chebecs du Roi qui ſont partis deux jours après lui, & qu'il a rencontré dans le Détroit où il eſt entré le premier Novembre.

De Nismes, *le 16 Novembre 1763.*

Prix des Vins vendus dans les environs de Niſmes.

Vins de l'Anglade, 81 à 84 ℔; — vins de Vehaud, 84 à 87 ℔; — vins de Bernis, 72 à 75 ℔; — vins de Millaud, 72 à 75 ℔; — vins de Redreſſan & de Manduel, 70 à 74 ℔; — vins de Ledenon, 90 à 95 ℔; — clairette de Calviſſon, 90 à 93 ℔; — vins blancs du Vaunage, 75 à 80 ℔ *le Muid*, contenant 750 *pintes* meſure de Paris. Tous ces vins ſe vendent avec leurs futailles & ſont rendus au prix ci-deſſus, dans la riviere de Vidourle, près de Lunel.

Le vin rouge pour brûler & faire de l'eau-de-vie, ſe livre ſans futaille, & il a été vendu 46, 47 à 48 ℔ *le muid*, de 750 *pintes*, pris ſur la Place de Niſmes ou dans l'endroit où il eſt recueilli. L'augmentation de prix de ces vins provient du peu de récolte qu'on en a fait à Montpellier, & de la grande demande des eaux-de-vie.

De Bordeaux, *le 22 Novembre 1763.*

Arrivée de Navires.

Il entré dans ce Port le 14 & le 16 Novembre, le Navire *le Croiſſant*, de Bordeaux, de 250 tonneaux, Cap. Troplong, venant de la Martinique, chargé de 216 barriques, 6 tierçons & 2 quarts de ſucre terré; de 6 boucauds, 220 barriques & demi, 136 tierçons, 165 quarts, 160 ſacs & 1 barril de caffé; de 6 quarts d'indigo; de 2 tierçons, 47 quarts & 3 ſacs de cacao; de 13 balles & 2 ballots de coton; de 2 caiſſes de liqueur; de 4 caves de ſirop & d'un caiſſon de confitures.

Le Navire *la Chérie*, de Bordeaux, de 250 tonneaux, Cap. Bonnet, venant du Cap; le Navire *le Jean-Louis*, de Bordeaux, de 280 tonneaux, Cap. Ferchaud, venant de S. Domingue; & le Navire *le Saint Felix*, de Bayonne, de 300 tonneaux, Cap. La Fluente, venant du Port-au-Prince, chargés de 46 barriques de ſucre brut, de 693 barriques, 9 quarts & 1 ſac de ſucre terré; de 133 boucauds, 164 futailles, 45 barriques, 22 tierçons, 561 quarts, 48 ſacs & 24 barrils de caffé; de 43 futailles, 8 barriques, 6 ancres & demi, 41 quarts, 1 caiſſe & 3 ſacs d'indigo; de 1268 côtés de cuirs tannés; de 35 balles & 2 ballotins de coton; d'un grenier de bois de Gayac; de 4 caves de ſirop; de 7 barrils de confitures.

De Nantes, *le 19 Novembre 1763.*

Prix des Marchandiſes au cent.

Bois de fernambouc, 60 ℔; d'Inde ou de Campêche, 20 ℔; de fuſtel, 15 ℔; cannefice, 35 à 40 ℔; coton, 165 à 170 ℔; cuirs en poil, 50 ℔; gingembre, 28 à 30 ℔; ſirop melaſſe, 10 ℔ 10 ſ; ſucre brut, 33 ℔ 10 ſ à 34 ℔; tête de forme, 36 à 37 ℔; terré, *premiere qualité*, 49 à 52 ℔; *ſeconde*, 44 à 46 ℔; *troiſieme*, 42 à 43 ℔; *quatrieme*, 24 à 25 ℔; rafiné à Nantes, 88 ℔.

Marchandiſes à la livre.

Cacao Guayaquil, 1 ℔ 8 ſ; caffé de Bourbon, 17 ſ à 19 ſ; de Moka, 2 ℔ 7 à 2 ℔ 8 ſ; de la Martinique, 17 à 19 ſ; de S. Domingue, 12 à 14 ſ; carret, 11 ℔ 10 ſ à 12 ℔; indigo cuivré, 5 ℔ à 5 ℔ 5 ſ; mêlangé, 6 ℔ 5 ſ à 6 ℔ 10 ſ; violet pur, 7 ℔ 5 ſ a 7 ℔ 10 ſ; mêlé de bleu & violet, 6 ℔ 10 ſ à 7 ℔; bleu pur, 8 ℔ 5 ſ à 8 ℔ 10 ſ; morphil, 3 ℔ 8 ſ à 3 ℔ 10 ſ; rocou, 18 ſ; thé boé, 3 ℔ 15 ſ a 3 ℔ 16 ſ 6 d; verd, 5 ℔ 8 ſ, à 5 ℔ 9 ſ 6 d.

DE BAYONNE, *le 6 Decembre* 1763.

Prix de quelques marchandiſes à la livre.

Poivre, 1 ℔ 5 ſ: giroffle, 11 ℔; canelle, 12 ℔ 5 ſ; cacao des Carraques, 1 ℔ 12 ſ; cacao de Marignan, 16 ſ; cire jaune, 1 ℔ 15 ſ; caffé du Cap, 13 ſ.

Il eſt arrivé ici trois Navires venant de la pêche de la morue, mais ils en rapportent fort peu.

Un Navire venant de Nantes où il avoit vendu partie de ſa cargaiſon qui conſiſtoit en morue verte, a fait côte ſur les roches près de Biarrils, où il eſt péri ainſi que le Capitaine & 10 hommes d'équipage.

Un autre venant de Terre Neuve a auſſi péri ſur cette côte, mais tout l'équipage s'eſt ſauvé.

L'on attend à chaque inſtant le Capitaine *la Courtaudiere*. Une Barque qui porte une partie de ſa cargaiſon eſt arrivée au paſſage.

Il eſt ſorti de ce Port le Capitaine *Dengirard*, allant à la Martinique, & de là aux Cayes Saint Louis.

Le Capitaine *Larroder*, allant à Nantes pour y charger des marchandiſes, & les conduire aux Cayes Saint Louis.

Le Capitaine d'*Holonde*, allant faire la Traite des Negres à la Côte-d'Or en Guinée, ſe diſpoſe à partir.

On a lancé à l'eau un Navire de 400 tonneaux, conſtruit par le *ſieur Mireſſou*, & deſtiné pour aller au Cap François, ſous le commandement du *ſieur Gramont*, il partira ſur ſon leſt.

DE NANTES, *le 6 Décembre* 1763.

Marchandiſes des Colonies au cent.

Bois de fernambouc 60 ℔; d'Inde ou de Campêche, 20 ℔ à 22 ℔; cannefice, 35 à 40 ℔; coton, 165 à 170 ℔; cuirs en poil, 150 ℔; gingembre, 28 à 30 ℔; ſirop melaſſe, 10 ℔ 10 ſ à 11 ℔; ſucre brut, 30 à 35 ℔; tête de forme, 37 à 38 ℔; terré, *premiere qualité*, 50 à 55 ℔; *ſeconde* 46 à 48 ℔; *troiſieme*, 42 à 43 ℔; *quatrieme*, 38 à 40 ℔; ſucre rafiné à Nantes, 90 à 88 ℔.

Marchandiſes à la livre.

Caffé de Bourbon, 15 à 17 ſ; de Moka, 47 à 52 ſ; de la Martinique, 17 ſ à 19 ſ; de S. Domingue, 12 à 14 ſ; indigo cuivré, 5 à 5 ℔ 5 ſ; mélangé, 6 ℔ 5 à 6 ℔ 10 ſ; violet pur, 7 ℔ 5 à 7 ℔ 10 ſ; mêlé de bleu & violet, 6 ℔ 15 ſ à 7 ℔; bleu pur, 8 ℔ 5 ſ à 8 ℔ 10 ſ; morphil, 3 ℔ 8 à 3 ℔ 10 ſ; rocou, 17 à 18 ſ; théboé, 3 ℔ 15 ſ à 3 ℔ 16 ſ 6 d; verd, 5 ℔ 8 ſ à 5 ℔ 9 ſ 6 d.

Fret pour les Colonies, 62 ℔ par tonneau rendu à bord; des Colonies en France, 16 à 18 deniers *par livre*, pour le coton; 20, 22 & juſqu'à 24 deniers par *livre* de ſucre terré, de tête & d'indigo.

Aſſurances, 4 p $\frac{o}{o}$.

Cours des Grains.

Froment d'Amont nouveau, 135 à 140 ℔ *le tonneau*; de machechoul, 125 à 128 ℔; d'Orléans, 158 à 162 ℔; vieux du bas de la riviere, 190 à 200 ℔; nouveau, 140 à 150 ℔; ſeigle vieux, 90 à 92 ℔ nouveau, 60 ℔; bled noir, 65 ℔; avoine, 64 ℔.

Cours des Vins & Eaux-de-vie.

Vins vieux, *premiere qualité*, 180 à 190 ℔ *le tonneau*; *ſeconde*, 160 à 170 ℔; *troiſieme*, 140 à 150 ℔; eaux-de-vie, les 29 *veltes*, 112 à 116 ℔.

Cours des Sels.

Au Poulignen & au Croiſic, *le muid* 90 ℔; à Bourgneuf, *la charge*, 75 ℔.

La Nouvelle Adrienne, venant de Leogane, eſt au Croiſic, & n'a pû entrer en riviere à cauſe des vents contraires: elle a eu un tems affreux, & a été obligée de lâcher ſes cables dans la rade de Belle-Iſle, & de venir au Croiſic ſans Pilote.

DE S. MALO, *le* 15 *Décembre* 1763.

Le Mercredi 15 Février 1764, il ſera procédé pardevant Meſſieurs les Juges de l'Amirauté de S. Malo, ſur le ravelin ou bourſe commune dudit lieu, à deux heures de relevée, à la vente de 12 barriques & 96 boucauds d'indigo. *Futailles de Bordeaux de différentes grandeurs*, provenant tant de la priſe de *la Juliana* faite par le Navire *Le Prince Edouard*, deuxieme Armement, que de partie des rançons faites par ledit Vaiſſeau dans ſon premier voyage à l'Amérique, ſuite & diligence de *Meſſieurs Le Breton, de Bleſſin & des Saudrais Sebire*, Armateurs dudit Navire.

Ces marchandiſes ſeront vendues ſuivant les conditions qui ſeront énoncées lors de la vente. Les magaſins ſeront ouvers quatre jours avant; & le 13 à 7 heures du matin, on jettera les indigos ſur le drap. Chaque futaille n'y ſera jettée qu'une ſeule fois.

ARTICLE IV.

Ceux qui prétendroient avoir été taxés à la taille, vingtiémes & autres impoſitions, pour raiſon du produit & exploitations des défrichemens faits dans les Généralités dénommées dans l'article premier, ſe pourvoiront pardevant les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, leſquels y ſtatueront ainſi qu'il appartiendra; même pourront les taxer d'office à la taille, s'il y a lieu, leur attribuant Sa Majeſté toute cour, juriſdiction & connoiſſance en premiere inſtance, ſauf l'appel au Conſeil, pour tout ce qui concerne l'exécution du préſent Arrêt, à laquelle Elle leur enjoint de tenir la main.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roi du 8 Avril 1762, *qui exempte des droits d'inſinuation, centieme ou demi-centieme denier, & droits de francs-fiefs, les baux à ferme des biens fonds, qui ſeront à l'avenir paſſés au-deſſus de neuf années juſqu'à vingt-ſept.*

LE Roi ayant, par Arrêt de ſon Conſeil du 16 Août dernier, ordonné que dans les Généralités de Paris, Amiens, Soiſſons, Orléans, Bourges, Moulins, Lyon, Riom, Poitiers, la Rochelle, Limoges, Bordeaux, Tours, Auch, Champagne, Rouen, Caen & Alençon, ceux qui défricheront ou feront défricher des terres incultes, ne pourront être augmentés à la taille, vingtiemes & autres impoſitions, pour raiſon du produit & de l'exploitation deſdits défrichemens; il a été repréſenté à Sa Majeſté que pluſieurs Propriétaires qui auroient deſiré de profiter de la faveur accordée par ledit Arrêt, pourroient trouver des Fermiers qui ſe chargeroient de mettre en valeur des fonds reſtés incultes juſqu'à préſent, s'ils vouloient leur paſſer des baux de dix huit & de vingt-ſept années, attendu qu'ils n'eſperent ſe dédommager des premiers frais qu'exigent les défrichemens: que par une jouiſſance plus longue que celle des baux ordinaires; mais qu'ils ont été arrêtés par les diſpoſitions des Réglemens qui aſſujettiſſent aux droits d'inſinuation, centieme & demi-centieme denier, même aux droits de francs fiefs, les baux qui excédent le terme de neuf années; à quoi Sa Majeſté voulant pourvoir, & donner à ſes ſujets de nouvelles marques de ſon attention pour le progrès & l'amélioration de l'agriculture dans ſon Royaume: Oui le rapport du ſieur Bertin, Conſeiller Ordinaire au Conſeil Royal, Controlleur Général des Finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que les baux à ferme des biens-fonds, qui ſeront à l'avenir paſſés pour un terme au-deſſus de neuf années, juſqu'à ving-ſept ans, & par leſquels les Fermiers ſeront chargés de défricher, marner, planter ou autrement améliorer en tout ou partie les terres compriſes dans leſdits baux, ſeront exempts dans leſdites Généralités de Paris, Amiens, Soiſſons, Orléans, Bourges, Moulins, Lyon, Riom, Poitiers, la Rochelle, Limoges, Bordeaux, Tours, Auch, Champagne, Rouen, Caen & Alençon, des droits d'inſinuation, centieme ou demi-centieme denier, & des droits de francs-fiefs; Sa Majeſté dérogeant expreſſément à cet égard à la diſpoſition de l'Edit du mois de Décembre 1703, & à tous autres Edits, Arrêts & Réglemens à ce contraires. Fait défenſe Sa Majeſté à ſes Fermiers, leurs commis & prépoſés de les percevoir, ſans préjudice des droits de controlle, & tous autres qui continueront à être perçus, conformément aux Réglemens.

LETTRE *de Monſieur le Controlleur Général à Meſſieurs des Sociétés d'Agriculture du Royaume.*

MESSIEURS,

Le Roi ayant voulu l'année derniere ordonner que tous ceux qui défricheront ou feront défricher à l'avenir des terres incultes, & les mettront en valeur, ne pourront, pour raiſon du produit de ces terres, être augmentés à la taille, vingtiemes & autres impoſitions pendant dix ans; Sa Majeſté deſirant animer de plus en plus l'Agriculture & en faciliter les moyens, a bien voulu encore ſur les repréſentations de quelques unes des Sociétés d'agriculture, exempter des droits d'inſinuation, centieme ou demi-centieme denier, & des droits de francs-fiefs, les baux qui ſeront à l'avenir paſſés pour un terme au-deſſus de neuf ans juſqu'à vingt-

mes conditions que dans l'article précédent, une certaine quantité de bas de même eſpéce; mais tricotés à trois fils, & avec de la laine filée au grand rouet.

La Société avertit que les Maîtres, Maîtreſſes ou Directeurs des Manufactures, auxquelles les prix ci-deſſus énoncés ſont propoſés, doivent délivrer aux aſpirans, des atteſtations qui certifient qu'ils travaillent au rouet ou au tricot; ces certificats doivent encore ſpécifier le nombre, le ſexe & l'âge des pauvres qui tirent leur ſubſiſtance de ces Manufactures, & indiquer ceux qui y ſont employés. Ils atteſteront auſſi la légitimité des échantillons. Les Recteurs, les Curés, les Vicaires & les Commiſſaires des pauvres, dans le diſtrict deſquels chaque Manufacture eſt ſituée, délivreront auſſi des certificats pour juſtifier de la vérité des faits avancés par les Maîtres, Maîtreſſes ou Directeurs, & pour faire connoître ſi les pauvres ont été traités avec humanité & avec charité pendant le tems de leur travail.

7°. La Société propoſe un prix de 15 guinées pour celui qui produira le plus beau modele de tapis, à la façon du Levant, fait au métier, & dont les couleurs & le travail imitent parfaitement les couleurs & le travail des tapis de Turquie. Ce modéle doit avoir au moins deux verges & demie de longueur, ſur une & demie de largeur, & il doit être fabriqué dans une Manufacture ou Maiſon de Charité, par des femmes ou des filles qui n'ayent point été employées ci-devant à ces ſortes d'ouvrages. 8°. 50 # ſt. pour cent rames au moins de papier marbré fabriqué en Angleterre, & égal en bonté à celui que ce Royaume tire de l'étranger. Ce papier doit être de la même blancheur que celui qui ſert à écrire. 9°. On fait en Suéde, dit la Société, une ſorte de drap fort avec les vrilles ou mains du houblon. On cueille ces vrilles en Automne, on les met dans l'eau, & on les y fait paſſer l'Hyver entier; on les en retire aux mois de Mars; on les fait ſecher à l'étuve, & on les prépare comme le lin. Il faut tenir ces mains ou vrilles aſſez de tems dans le routoir, pour que les parties ligneuſes ſe détachent bien des corticales, ſans quoi on ne parviendroit jamais à en faire un drap beau & blanc. La Société propoſe un prix de 50 # ſt. pour ceux qui auront fabriqué du drap avec cette ſubſtance dont on vient de parler, & dont la quantité excéde 125 aunes.

Nos Lecteurs remarqueront, ſans doute, comme nous, que la Société qui propoſe les prix dont on vient de lire les objets, porte ſucceſſivement ſon attention ſur tous les ouvrages qui peuvent manquer en tout ou en partie à l'Angleterre. On cherche par-là à mettre cette Nation en état de ſe paſſer de l'induſtrie des autres Peuples, & de fournir dans toutes les contrées de la terre les fruits de la ſienne. La Société exige avec ſoin que les femmes & les enfans fabriquent tous les ouvrages qui ne ſont point au-deſſus de leurs forces: elle veut que les pauvres ſoient employés préférablement à ceux qui ne le ſeroient pas, & que les malheureux ſoient traités avec humanité & avec charité par les perſonnes qui dirigent leurs travaux. Il réſulte de ces attentions ſi ſages, deux effets, dont les avantages ſont inappréciables: le premier, c'eſt que tous les bras qui peuvent produire, ſont occupés; le ſecond, c'eſt que les pauvres, loin de regarder le travail comme une punition, l'enviſagent au contraire comme un bienfait. S'il exiſtoit quelque part des manufactures où le bon ouvrier ne ſeroit pas plus conſidéré que le médiocre, où le diligent ne tireroit pas plus de bénéfice de ſon activité, que le pareſſeux de ſon indolence, où le pauvre artiſan ne goûteroit jamais les douceurs d'un traitement humain, bien-tôt le découragement & l'inaction s'introduiroient dans ces manufactures, & on n'en verroit plus ſortir que des ouvrages qui ne pourroient plus ſoutenir la concurrence.

Nouvelles des Ports d'Angleterre.
Du 8 Avril 1763.

On a embarqué, le 5, ſur la Tamiſe, 6 milliers de poudre à canon pour Quebec. Comme les Indiens ont toujours beſoin de cette eſpéce de munition, elle deviendra, par la ſuite, une branche de commerce très-avantageuſes pour nos conquêtes dans cette partie du monde. Les François l'achetoient des Hollandois; mais nous eſpérons être, par la ſuite, en état de la fournir nous-mêmes, & de conſerver à notre Nation le profit qu'il y a à faire ſur ce commerce.

Deux vaiſſeaux dont on ne dit point les noms, ſont allés s'échouer ſur la côte de

poſoit de faire une bonne traite; mais la maladie s'eſt miſe dans ſon équipage, & il lui eſt mort neuf perſonnes. *Le Anton*, Cap. Wheel Wright, eſt arrivé de la côte d'Afrique à la Martinique, chargé de 240 Négres. Le 11 du courant, deux grands Bateaux plats, partis de France, ſont arrivés à Douvre. Ces bâtimens ſont d'une conſtruction ſinguliere : les fonds en ſont fort plats, & reſſemblent à des fonds de cuves; ils ont 100 pieds de longueur ſur 28 de large; ils ne tirent pas tout-à-fait quatre pieds d'eau, & ils ſont équipés comme une *caiche* : ils ſont venus dans ce port pour prendre des priſonniers François qu'ils doivent tranſporter en France. Le Vaiſſeau de guerre *la bonne Intention*, parti de Londres pour Briſtol, eſt arrivé à Portſmouth, ayant été forcé de jetter à la mer ſa cargaiſon à la hauteur des briſants des dunes : cette cargaiſon conſiſtoit en marchandiſes de ballot.

De Londres, le 8 Avril 1763.

On a reçu dernierement des commiſſions de différens ports de France pour acheter des vaiſſeaux du port de 200 juſqu'à 800 tonneaux. Ils ſont deſtinés pour les Colonies Françoiſes des Indes Occidentales.

De Londres, le 12 Avril 1763.

VUES d'un Citoyen ſur les droits exceſſifs que le Charbon de terre paye en entrant à Londres.

» Pluſieurs Etats de l'Europe ſe ſont » bien trouvés de l'établiſſement des maga » ſins de bled deſtinés à fournir aux be- » ſoins du peuple. Notre Gouvernement ne » pourroit-il pas auſſi établir dans les mê- » me vues des magaſins de charbon de ter- » re ? Six ſuffiroient vraiſemblablement » pour l'approviſionnement de Londres, & » on pourroit les placer à Deptford, à South- » warck, Limchouſe, à Lambeth, à Fleet- » ditch & à Milbanck. On pourroit fixer le » charbon de terre à un prix toujours conſ- » tant, par exemple, à 20 ſchellings le chal- » dron. L'Adminiſtration qui donneroit ſes » ſoins à cet établiſſement, mériteroit les » bénédictions des pauvres & l'applaudiſſe- » ment des riches; récompenſe la plus » flatteuſe pour les hommes qui aiment à » faire le bien. Ce projet d'établiſſement » mérite la plus grande attention. Le char- » bon de terre nous eſt néceſſaire, & pour » nos Manufactures, & pour notre conſom- » mation particuliere.

» Il eſt étonnant que cette production ſi » abondante en Angleterre, ſoit plus » chere à Londres qu'en Hollande, en » Allemagne, en Pologne, en Ruſſie, en » Suede, en Norvege & en Danemarck. » Ne ſeroit-il pas de la ſageſſe de notre » Gouvernement, d'augmenter les droits » ſur le charbon exporté pour les Pays » étrangers, & de les diminuer dans la » même proportion, ſur celui qu'on im- » porte à Londres? N'eſt-ce pas une choſe » qui bleſſe les loix de la nature & les » régles d'une ſaine police, de lever des » droits ſur une production naturelle à un » Pays, & qui eſt pour lui de premiere né- » ceſſité, plus conſidérables que ceux qu'on » léve ſur cette production exportée chez » l'étranger ? Cependant on voit exiſter » cette étrange opération dans un Royau- » me où les hommes prétendent être rai- » ſonnables & humains «.

ANNONCES & Avis concernant le Commerce & la Navigation.

De Londres, le 16 Avril 1763.

Les Marchands qui font le commerce à la Caroline Méridionale, ſe plaignent beaucoup des pertes que leur fait eſſuyer l'obligation où ils ſont d'importer en Angleterre le riz qu'ils tirent de cette Colonie, avant que de l'envoyer vendre chez l'étranger. Pour rémédier à cet inconvénient, on vient de propoſer un plan, dont le but eſt d'autoriſer l'importation directe du riz de la Caroline dans quelques-unes des Colonies Angloiſes en Afrique; à condition cependant, que cette importation ſe fera par des Navires Anglois, équipés & montés par des gens de mer de la Nation. Si ce plan eſt approuvé, il en réſultera un grand avantage pour les Marchands qui font le commerce à la Caroline Méridionale.

M. Stacye vient de voir mûrir dans ſa maiſon à Ballifield, près Sheffield, quelques grappes de raiſin de Frontignan dans ſes ſerres chaudes, où il avoit élevé pluſieurs ceps de vigne de ce pays.

Nous avons donné précedemment un état des denrées & des marchandiſes aſſujetties au droit de l'exciſe : depuis la publication de cet état, un de nos Correſpondans nous a envoyé le montant des appointemens des différentes perſonnes employées

ſur une des portes de Berlin. L'Orateur en fit une juſte application à la ſage prévoyance du Gouvernement Danois.

Le Roi de Dannemarck vient de donner des ordres pour établir à Elſeneur, dans le Sund, deux rafineries de ſucre, & une manufacture de porcelaine.

D'Amſterdam, le 24 Avril 1763.

Les Cap. Jens Hanſen, venant de Malaga, Jurr. Jurriacus le jeune, de Cadix, J. Hanſe, de Liſbonne, J. Gerrits de Londres, Henri Walberg, de Warbourg, & Mathieu James, de Sunderland, ſont arrivés le 23 au Texel. Le Cap. J. Hanſen a rencontré le 17 Avril ſous l'Iſle de Wigt, le Cap. Corn. Groot en très-bon état; il faiſoit route de Malaga pour Hambourg. Le Cap. Abr. Michiels a mis à la voile hier pour l'Angleterre.

D'Amſterdam, le 2 Mai 1763.

Le Convoi accordé par l'Amirauté de cette Ville, aux Navires Marchands deſtinés pour Liſbonne, Cadix & une partie des ports de la Méditerranée, & qui devoit partir du Texel au commencement de ce mois, n'en fera voile que vers la fin.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont reçu avis que les Vaiſſeaux *le Welgeleegen*, *le Nord-Nieuwland* & *le Velren* ſont arrivés au Cap de Bonne-Eſpérance, le 21 Août dernier, & que *l'Amſtelveen* y eſt arrivé le 4 Septembre ſuivant, *l'Ooſt-Huyſen*, le 9 du même mois, le *Leymuynden*, le 17, *l'Enckhuyſen*, le 26 Novembre, le *Vliſſingen*, le 3 Janvier de la préſente année, *l'Overſchie*, le 5, *le Kievitsheuvel*, le 11, & *le Tulpenburg*, le 12. Les 7 premiers, après 10 à 12 jours de relâche au Cap, ont pourſuivi leur route pour Batavia, où le *Bleiſwick* a du arriver 6 ſemaines avant eux.

Suivant les derniers avis de Livourne, les Algériens n'ont point encore rompu avec la République; & l'on a lieu d'eſpérer ici qu'ils ne s'y détermineront pas de longtems.

Le ſieur Pybo Steenſtra, ci-devant Lecteur dans l'Univerſité de Leyde, vient d'être pourvu de la Chaire de Profeſſeur d'Hydrographie d'Amſterdam, vacante par la mort du ſieur Martens, qui l'avoit obtenue le premier, & qui l'a remplie avec ſuccès pendant 15 ou 16 années.

Depuis le 25 Avril juſqu'au premier de ce mois inclusivement, il eſt entré au Texel, 33 bâtimens, dont 3 viennent des Colonies Hollandoiſes de l'Amérique, & 68 en ont mis à la voile; parmi ce nombre, il y en a 2 qui font route pour les grandes, & 7 pour les petites Indes.

PRIX DES ASSURANCES A AMSTERDAM, *le 2 Mai 1763.*

	Allant.	*Venant.*
Archipel & la Syrie..	3 à 2 ½	*idem.*
Veniſe & ſon Golfe..	3 à 2 ½	3 à 2
Sicile, Naples & Liv.	2	*idem.*
Gênes & Marſeille...	2	*idem.*
Barcel. Alic. & Malag.	1 ¾	*idem.*
Cadix, S. Lucar & Sév.	1 ¾ à 1 ½	*idem.*
Liſbonne & Portugal.	1 ½	*idem.*
Biſcaye & le G. de Fr.	1 ¼	*idem.*
Morlaix, S. Malo, &c.	1	1 ¼ à 1
Londr. Yarmouth, &c.	1 à 1 ¾	*idem.*
Corck, Dublin, &c..	1 ½	*idem.*
Archangel.....	1 ½	1 ¾ à 2
Drontheim & Bergen.	1 ¼	*idem.*
Stock. Norkoping, &c.	1 ½	*idem.*
Revel & Riga.....	1 ¼	*idem.*
Copenh. & le Sund ..	1	*idem.*
S. Peterſb. & Wibourg.	1 ½	1 ¾ à 2
Konigſberg & Dantz.	1 ¼	*idem.*
Hambourg & Brême..	1 à ¾	1 à ⅜
Surinam & Berbice...	2 ½	3
Curaçao.....	2 ½	3

COURS DU CHANGE, *le même jour.*

Veniſe, 2 m. uſ.....	91	⅞ ⅞	à	92	d.
Livourne.....	89	⅞ ⅞	à	¾	
Gênes.....	88	⅞ ⅞	à	89	
Madrid.....	96	¼			
Bilbao.....	96	¼			
Cadix.....	95	¼ ¼	à	¾	
Séville.....	96	¼			
Liſbonne.....	46	⅜ ⅜	à	½	
Londres, à vue.....	34	6 ½	à	7	
Londres, à 2 uſ.....	34	4	à	4 ½	
Paris, à vue.....	55	⅝			
Paris, à 2 uſ.....	55				
Bordeaux.....	55	½			
Breſlau, à 6 ſem.....	24				ſ.
Vienne, à 6 ſem.....	36	⅛			ſ.
Dantzik, à 40 jours....	383				g.
Hambourg, *court terme.*	32	⅞			ſ.
Bruxelles.....	2	¼			*pert.*
Gand.....	2		à	2 ¼	*p.*
Anvers.....	2	¼	à	2	*p.*
Rotterdam.....		⅛			*p.*
Zélande.....	2				*p.*

» ferme. Une correſpondance, Monſieur, » établie entre vous & nos Sociétés d'A- » griculture, vous mettra en état de ne » nous laiſſer ignorer aucun des détails » pratiques de cultivation: par le moyen » de cette correſpondance, vous pourrez » nous apprendre le prix des grains & des » autres productions des différens diſtricts » de ces utiles Sociétés; elles vous diront » quel eſt le produit commun d'un arpent » de terre, ce qu'il en coûte au Fermier » pour l'exploiter, ce qu'il faudroit qu'il » gâgnât pour élever ſa famille, & pour » vivre dans cette honnête aiſance qui » ſoutient le courage, porte les hommes à » de nouvelles entrepriſes, en augmente » le nombre, vivifie un Etat, lui donne » des bras pour le défendre, & eſt la » ſource d'une richeſſe intariſſable pour » fournir à ſes beſoins.

» Quel ſervice, Monſieur, vous ren- » driez à la Patrie, ſi vous parveniez à » faire entrer ces vérités dans les têtes de » ces hommes qui ne connoiſſent que le » mérite de fouler le pavé des Villes, & » qui mépriſent les travaux de la campa- » gne, ſans leſquels ils ceſſeroient bientôt » d'être inutiles. J'ai fait ſouvent une ob- » ſervation qui m'afflige; c'eſt que le fils » d'un Fermier ne fait plus la même pro- » feſſion que ſon pere: la plûpart ſortent de » cet état, les uns parce qu'il n'y a plus rien » à gagner, les autres parce qu'ils le trou- » vent trop pénible, & qu'il ne leur pré- » ſente point l'eſpérance de ſubſiſter hon- » nêtement: c'eſt ce qui a fait paſſer la cul- » ture des terres dans les mains des Labou- » reurs les plus pauvres, & ceux-ci ont » rendu la terre auſſi pauvre qu'eux.

» Les laines, continue cet homme éclai- » ré, peuvent être miſes au rang des pre- » mieres richeſſes. Vous nous apprendrez » d'où nous pouvons tirer les meilleures » eſpéces de moutons, la maniere d'en » conſerver la bonté, & de donner à leur » laine la meilleure qualité; vous nous » parlerez des fers que je connois comme » propriétaire. Nous avons beaucoup de » forges en France, & cependant j'y vois » entrer des fers étrangers: ſi l'on fait at- » tention qu'une ſeule forge nourrit plus » de cent Citoyens, & occaſionne un com- » merce conſidérable, on prendra des me- » ſures pour empêcher que l'étranger ne » nous fourniſſe des fers, & pour chercher » même à en exporter. Vous nous mettrez » peut-être ſur la voie d'enlever aux Suiſ- » ſes la manufacture des mouſſelines com- » munes? Pourquoi filent-ils & mettent- » ils en œuvre nos cotons? Pourquoi ſe » ſervent-ils des huiles de Loraine pour » peindre leurs toiles? Tâchez, Monſieur, » de nous faire connoître la différence qu'il » y a entre la fineſſe & le prix des cotons » du Levant & de celui de nos Colonies. » Si ce dernier étoit aſſez fin pour en faire » des mouſſelines, s'il pouvoit égaler ce- » lui du Levant & des Indes, quelle reſ- » ſource pour occuper un grand peuple? » Quel moyen d'éviter de faire paſſer dans » des contrées éloignées des ſommes im- » menſes d'argent qui n'en reviendront » jamais!

» J'ai fait défricher, ajoute-t-il, plu- » ſieurs centaines d'arpens de terre pour » occuper des pauvres, & dans l'eſpérance » d'être dédommagé un jour de mes dé- » bourſés. Sans commerce, ils ſeront per- » dus pour moi & pour la patrie; & ſi je » ne réuſſis pas, nouvelle raiſon pour les » pareſſeux de dire, *un tel a été obligé d'a-* » *bandonner telle entrepriſe*; *nos peres*, » *qui étoient ſages*, *ne faiſoient pas com-* » *me cela*; *il faut donc ſuivre la vieille mé-* » *thode*. C'eſt avec de pareils raiſonne- » mens qu'on reſte dans l'inaction, & que » l'on ne tire parti de rien «.

Nous ne pouvons aſſez remercier ce ver- tueux Citoyen de l'intérêt qu'il prend à no- tre travail. Nous ferons tout ce qui dé- pendra de nous pour entrer dans ſes vues. Nous avons la plus forte ambition de tra- vailler d'une maniere utile à nos Compa- triotes; nous ſentons que nous avons be- ſoin de leurs ſecours; c'eſt pourquoi nous les prions de lire avec attention les ré- flexions ſuivantes.

Les perſonnes qui ont lu juſqu'ici nos Gazettes, ont dû être frappées de la mul- titude des prix propoſés en Angleterre ſur tous les objets qui ont du rapport au Commerce & à la navigation: elles ont dû en conclure que l'induſtrie eſt aiguillon- née à chaque inſtant dans cette Nation, que le travail y eſt actif, & que les fem- mes & les enfans-mêmes y trouvent des occupations proportionnées à leur forces. Ces mêmes perſonnes deſireroient ſans doute que nous leur donnaſſions auſſi une idée de ce qui ſe fait parmi nous pour

auſſi forcé d'échouer ſur le Cap Maize, un Armateur Eſpagnol, qui a coulé bas. *La Défiance* a pris un Bateau Corſaire François : on a auſſi ſaiſi à Portſmouth un Bateau plat de France, chargé d'eau-de-vie. *Le Duc d'Yorck*, Cap. Boſtock, allant d'Afrique en Amérique, a été pris par trois Frégates Françoiſes, le 16 Février, & il a été conduit à l'Iſle S. Thomas.

De Gênes, le 9 Mai 1763.

Sept Vaiſſeaux Raguſois, venant de Liſbonne, ſont entrés nouvellement dans le port de cette Ville : ils ſont chargés de ſucre, de vin, de miel, de bois de Campêche, de cochenille, de cuirs, d'encens, de cuivre, de tabac, de laine, de brezillet & de libans. Il y eſt entré encore pluſieurs autres Vaiſſeaux ; ſavoir, deux Toſcans, venant de Liſbonne, Cadix, Cartagene & Alicante, chargés de cacao, d'indigo, de ſalſepareille, de cuivre, de barrille (*a*), de libans & de cuirs ; un Vaiſſeau Hollandois, venant d'Amſterdam, chargé de draperie, de toiles, de cacao, de tabac, de fer, de fromage, de drogues, de bronze, & d'autres marchandiſes pour cette Ville & pour Livourne ; deux Vaiſſeaux Anglois, venant d'Exon & de Dublin, chargés de plomb & de diverſes autres marchandiſes ; un Vaiſſeau Danois, venant de Peterſbourg & de Copenhague, chargés de vaquettes, de fer, de cuivre & de toiles, pour Gênes & pour Livourne, & pluſieurs autres petits Bâtimens de différentes Nations, chargés de diverſes marchandiſes.

(*a*) *Barille*, eſpéce de ſoude que l'on fait, en Eſpagne, avec des herbes brûlées.

COURS DU CHANGE, *le même jour.*

Paris.....	98 ½	Naples.....101	⅓
Lyon.....	98 ¼	Palerme..... 42	
Marſeille....	98 ½	Livourne....115	⅜ ⅞ ½ ⅛ ⅓
Veniſe.....	96 ¾	Londres..... 52	
Rome.....128		Amſterdam... 91	
Cadix.....662		Vienne..... 61	
Madrid.....650		Auguſte..... 61	
Liſbonne.....794			

De Rotterdam, le 9 Mai 1763.

On a reçu avis que les Capitaines ſuivans ſont entrés dans le Sund : Peter Widing, Charles Gronbom, S. Remerts, Sies Pieters J. J. de Groot, Joh. Annes, M. Hindrichs, Age Okkes, C. Cl. & J. Cl. Bollebacker, Luytje Berends, Hilke Sierks, C. Jelles, Siord Gerbens, Rintje Johannes, Fiets Wiebes, Cl. Hindricks, M. Ahlgreen, J. Ahrens, Fr. Ahlman, J. Ph. Klahn, Jurg Fr. Janſen ; les uns ſont deſtinés pour Rotterdam, d'autres pour Amſterdam, quelques-uns pour le Portugal, & quelques autres pour Copenhague. Le 7 de ce mois, J. Williamſon, de Whitehaven, arriva à la Gorée, & pluſieurs Capitaines en firent voile ; ſçavoir, J. Corn. Smith, pour Marſeille ; Lubert Nap, pour France ; A. Gillon, pour Dublin ; J. Schot, pour l'Ecoſſe ; Joſ. Schephard, pour Newcaſtle, & Cocherel, pour Harwich. Le même jour les Capitaines Ar-Vandenberg, Plooy, pour Dublin ; M. Vanſante, pour Cheſter ; J. Cromvinger, pour Bordeaux ; Warner Pieterſe, pour Rouen ; J. Wiggets, pour Newcaſtle ; W. Duke, pour Londres ; Jam Schipley, pour Sunderland, J. Rob. Norris, pour l'Ecoſſe, ſont ſortis de la Meuſe, & le 8 y ont mis à la voile ; John Engelsz, pour Bordeaux, Jean Richardſon, pour Lymmerick ; R. Cuirbey, pour Brightemſtone ; A. Longewell, pour Colcheſter ; Edw. Duke, pour Southwarck ; Rob. Harriſſon & P. Poots, pour Wells, & Joſ. Smith, pour l'Angleterre ; le Cap. Henderſon, & le Vaiſſeau *le Prince de Walles*, Cap. Capit. Barwick, de Londres, ſont arrivés le 8 à la Gorée.

Pluſieurs Bâtimens ſont établis dans le port de cette Ville pour y completter leur cargaiſon. Il y en a deux deſtinés pour Bordeaux, un pour la Rochelle, un pour Marſeille, un pour Nantes, un pour Smirne, & un pour Hull & Veniſe. Les perſonnes qui voudront faire charger des marchandiſes ſur ces Navires, s'adreſſeront à Franco & à Adriens Dubbeldemutz.

COURS DES CHANGES A AMSTERDAM, *le 16 Mai 1763.*

Londres, à 2 mois.....	34	1		
D°. à vue.....	34	4	à	3
Paris, à 2 mois.....	54	⅝	à	½
D°. à vue.....	55	¼	à	⅛
Hambourg, à 2 mois.....	32	⅛		
Veniſe.....	91	¼		
Livourne.....	89	¼	à	⅞
Gênes.....	88	⅞		
Cadix.....	95			
Madrid.....	95	¾		
Vienne.....	36		à	35 ¾

utile, ſans avoir ſoi-même l'envie d'en former & d'en exécuter un pareil.

De Londres, le 12 Mai 1763.

PRIX propoſés par la Societé établie à Londres pour le progrès des Arts, des Manufactures & du Commerce.

Les toiles à voiles, & plus particuliérement encore les cordages, dit la Societé, ſont des objets de la plus grande importance pour l'Angleterre. Le chanvre & ſa culture méritent donc infiniment ſon attention & ſes encouragemens: ainſi elle promet de donner une ſomme de 700 liv. ſterl. pour favoriſer la culture de cette plante dans toute l'Angleterre, & dans la Principauté de Galles. On a partagé le Royaume en 7 diviſions, dans chacune deſquelles ſera répartie la ſomme promiſe par lots de 100 liv. ſterl. & chacun de ces lots ſera partagé en d'autres ſou-diviſions.

1°. 40 liv. ſterl. à la perſonne qui, dans le courant de l'année 1763, aura enſemencé en graine de chanvre, au moins 20 acres de terre, meſure du Parlement. Le terrein doit être préparé par de bons labours & des engrais pendant l'hyver, ou même pendant l'été. On cueillera le chanvre pour la filaſſe, dans la ſaiſon convenable, laiſſant ſur terre celui qui eſt deſtiné à donner de la graine, juſqu'à ce qu'elle ſoit mûre. 2°. 30 liv. ſterl. pour ceux qui auront cultivé 15 acres au moins de terre en chanvre, avec les mêmes conditions ci-deſſus énoncées. 3°. Le reſte de la ſomme ſera partagé en 2 *acceſſit* de 20 & de 10 liv. ſterl. pour la même culture.

La Societé n'entend point empêcher le Cultivateur de vendre ſur terre la récolte en tout ou en partie, pourvû que le chanvre ſoit arraché ſuivant les conditions données.

La Societé propoſe un prix d'une Médaille d'or pour ceux qui auront trouvé un engrais qui ſoit peu coûteux, & propre à ameublir une terre graſſe, trop forte & qui ſe met en mottes quand elle a été mouillée; il faut encore qu'il puiſſe lui donner la plus grande fertilité. L'eſpace de terrein *glaiſeux* ſur lequel on aura fait l'eſſai de cet engrais, ne doit pas être moindre que d'un demi-acre. On doit enſemencer une étendue de terrein non-préparé, avec une quantité de grain égale à celle qu'on aura miſe dans la terre préparée; on doit faire enſorte que la différence du produit des deux terres puiſſe être reconnue, & que l'amélioration ſoit bien confirmée; il faut auſſi que les deux portions de terre ſoient labourées de la même façon.

Un autre prix d'une Médaille d'or pour ceux qui ſe procureront au moins 30 ruches remplies de mouches qu'ils auront élevées, & qui les préſenteront au mois de Décembre prochain: l'*acceſſit* ſera d'une Médaille d'argent. La Societé propoſe un pareil prix qui ſera délivré en 1764. Elle propoſe auſſi un prix de 80 liv. ſterl. pour ceux qui, au mois de Septembre 1764, juſtifieront qu'ils ſont poſſeſſeurs de 400 rayons au moins de mouches élevées par eux dans des ruches: il y aura auſſi un ſecond, un troiſiéme & un quatriéme prix de 50, de 30 & de 10 liv. ſterl. pour ceux qui ſe trouveront propriétaires du nombre de rayons qui approchera le plus du premier prix.

On ſait, dit la Societé, que le terrein le plus favorable pour la nourriture des abeilles, eſt celui qui produit de la bruyere, du genet, du thim ſauvage & d'autres plantes aromatiques, & qui eſt défendu des vents du Nord & de l'Eſt, par des montagnes & des bois. Les terreins ſur le bord de la mer, ſont auſſi très-favorables pour élever ces animaux. La même perſonne peut concourir pour le prix honoraire & pour le prix pécuniaire.

De Londres, le 22 Mai 1763.

On dit que le haut prix actuel de l'or, à Londres, eſt cauſé par les Hollandois, qui ont retiré beaucoup de leur argent de la Banque de cette Ville, pour le placer en France, où ils ont un intérêt bien plus fort. Les piéces d'or de 36 ſchellings de bon poids gagnent maintenant près de deux ſchellings ſur leur valeur numéraire; les guinées même ſe vendent, dans le commerce, beaucoup plus que le prix de leur taux. Si on ne s'oppoſe pas promptement à la ſortie de l'or & de l'argent, la Nation ſe verra bientôt hors d'état de continuer ſon commerce, faute d'eſpéces.

De Marſeille, le 26 Mai 1763.

Depuis le 7 Janvier 1763 juſqu'au 28 Avril de la même année, il eſt entré dans le port de cette Ville, 20 bâtimens venant de Seyde, Acre, Tripoly, Smirne, Ale-

De Londres, le 28 Mai 1763.

ANNONCES, & AVIS concernant le Commerce & la Navigation.

Les avis que l'on reçoit ici des différens endroits du Royaume, assûrent qu'il y a apparence d'une grande quantité de fourage pour cette année; ce qui fait espérer qu'on verra tomber le prix de la viande. La plûpart des Courtiers les plus entendus de *l'allée du Change*, sont fort inquiets de la diminution présente des fonds en Angleterre.

Le Vaisseau *le Pitt*, Cap. Joseph Jackson, de la Compagnie des Indes Orientales, destiné pour la Côte de Coromandel & pour la Baye de Bengale, a fait voile de Gravesende, pour les Dunes. Ce Navire est le dernier qui sera expedié cette année, pour le service de la Compagnie.

Le 17 du mois de Mai, M. Thomas Hyam, qui étoit de la Secte des *Quakers* ou *Trembleurs*, mourut dans sa maison à Roodlane: c'étoit un des plus anciens Marchands de Londres.

On dit qu'on va bien-tôt prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher l'exportation de la laine hors de la Grande-Bretagne, & pour empêcher qu'on ne transporte dans les pays étrangers, des laines d'Irlande non-manufacturées.

Le Ministre Gainsborough, de Henley sur la Tamise, a inventé & exécuté le modéle d'une machine propre à élever l'eau par le moyen d'une voile horisontale qui reçoit l'action du vent. Cette machine peut s'employer dans toutes les situations qu'on voudra, soit à la Ville, soit à la Campagne; elle est d'une construction toute singuliere & tout-à-fait neuve; elle coûtera 100 liv. sterl. elle peut élever à la hauteur de 30 pieds, depuis 8 jusqu'à 20 muids d'eau par minute, selon que l'action du vent est plus ou moins forte.

De Marseille, le 25 Mai 1763.

Depuis le 13 Avril jusqu'au 7 de ce mois, il est parti de ce port sept Bâtimens pour les Echelles du Levant; savoir, deux pour Smyrne, chargés de 376 ballots de draps londrins seconds, de 52 d°. de londres larges, de 66 barils d'indigo, pesant 23013 ℔, de 24 barriques de sucre en poudre, pesant 12663 ℔, de 5 d°. de sucre en pain, pesant 30 quintaux, de 30 sacs de grenaille, de 2 caisses d'eau de lavande, de 3 d°. de pendules, de 6 d°. de bonnets, de 24 d°. de liqueurs, de 23 d°. de papier, de 4 barriques de tartre rouge, de 5 paniers de vin de Bourgogne, de 2 barils de cochenille, pesant 362 ℔, d'un baril de canelle, pesant 98 ℔, d'un baril de girofle, pesant 315 ℔; deux pour Alexandrette, portant 624 ballots de londrins seconds, 47 d°. de londres larges, 107 barils d'indigo, pesant 34415 ℔, 74 barriques de sucre en pain, pesant 28897 ℔, 2 d°. de sucre en poudre, pesant 3344 ℔, 18 caissons de confitures, pesant 2560 ℔, 21 caisses de bonnets, 164 ballons & 40 caisses de papier, 10 caisses de clinquailleries, 4 balles de poivre, pesant 2143 ℔, 92 barres de fer, pesant 5333 ℔, 4 barils de girofle, pesant 623 ℔; un pour Salonique, chargé de 20 ballots de londrins seconds, de 12 balles de caffé, pesant 7788 ℔, de 5 d°. de sucre, pesant 6381 ℔, de 5 barils d'indigo, pesant 1686 ℔ & d'un baril de bonnets; un pour Constantinople, portant 282 ballots de londrins seconds, 32 d°. de londres larges, 107 ballons & 4 caisses de papier, 6 barriques d'indigo, pesant 2195 ℔, 16 d°. de sucre en pain, pesant 8400 ℔, 11 d°. de sucre en poudre, pesant 1694 ℔, 5 d°. de caffé, 8 caisses d'étoffes en dorures, 3 ballots de mercerie, 2 balles de clinquailleries, 8 caisses de fayance, 2 d°. de savon, pesant 700 ℔, une d°. de bougie, pesant 40 ℔, 32 plaques de fer de Suéde, 25 barils d'acier, une caisse de liqueurs, une barrique de tartre, pesant 1048 ℔, 4 d°. de pierres à fusil, 6 d°. d'amandes, pesant 3786 ℔, 3 d°. de clous, 2 d°. de cochenille, pesant 350 ℔; un pour Seyde & Acre, chargé de 63 ballots de londrins seconds, de 8 d°. de londres larges, d'un baril de cochenille, pesant 196 ℔, d'un d°. d'indigo, pesant 201 ℔, de 13 d°. de cassonnade, pesant 6066 ℔, de 1462 barres de fer, pesant 83400 ℔, de 50 ballons & 4 caisses de papier, de 4 caisses de diverses marchandises, d'une d°. de clinquaillerie, de 2 d°. de syrop de capillaire, d'un ballot de petite draperie & d'une jarre de droguerie.

Il est aussi arrivé dans ce Port deux Bâtimens, l'un venant du Port au Prince, Isle S. Domingue, & l'autre de Cayenne; le premier est chargé de 205 barriques de sucre blanc, de 20 barils de caffé, de 11 d°. d'indigo & de 11 cuirs en poil; & le second, de 123 barils de caffé, de 870 ℔ de

Londres, a fait paſſer 40000 liv. ſterl. en Hollande & à Liſbonne, pour acheter des diamans. On croit ici qu'on va faire venir beaucoup de cette précieuſe marchandiſe pour le mariage de la Princeſſe Auguſte avec le Prince Héréditaire de Brunſwick.

Le 26, on examina l'affaire d'un Maître de Navire, ſoupçonné d'avoir fait périr en Mer ſon Bâtiment, qui étoit aſſûré de près de 20000 liv. ſterl. & comme il parut, d'après cet examen, qu'il y avoit aſſez de charges contre lui pour inſtruire ſon procès en régle, on lui a fait donner bonne caution pour ſe repréſenter quand il en ſeroit ſommé.

Le Libraire T. Snelling, dans Fleel-Street, vient d'imprimer & de mettre en vente une idée des monnoies d'or, & du monnoyage d'Angleterre en général, depuis Henri III juſqu'à préſent. Les monnoies y ſont conſidérées relativement à leur type, à leurs figures, à leurs légendes,, à leurs différentes eſpéces, à leur rareté, à leur fineſſe & à leur valeur. Cet Ouvrage eſt enrichi de Planches en tailles-douces, & ſe vend 9 ſchel. en blanc, *in*-4°. papier royal. Le même Libraire vend auſſi une repréſentation des monnoies d'argent d'Angleterre, depuis la conquête de cette Iſle par les Normands, juſqu'à préſent.

De Londres, le 2 Juin 1763.

Le 30 Mai dernier, il ſe tint, en préſence du Juge ordinaire de l'Amirauté, une audience au ſujet de la priſe du Vaiſſeau François *le Pacifique*, pris par le Vaiſſeau de S. M. B. *le Windſor*, commandé par le Cap. Faulkner. La queſtion que la Cour devoit décider, conſiſtoit à ſavoir ſi *le Pacifique* devoit être regardé comme une priſe faite par *le Windſor* ſeul, qui allant joindre l'Amiral Hawke à une latitude déterminée, a fait cette priſe en chemin; ou ſi, en conſéquence de la proclamation de S. M. l'Amiral Hawke, commandant en chef la Flote dont *le Windſor* doit être regardé comme faiſant partie du moment qu'il a dû la joindre, a dû avoir ſa part dans la priſe. Après que de part & d'autre on a eu expoſé un grand nombre de forts argumens, le Juge de l'Amirauté a été d'avis que l'Amiral avoit droit à la priſe, & il a rendu ſa Sentence, conformément à ſon avis; mais le Cap. Faulkner en a appellé aux Seigneurs du Conſeil-Privé du Roi.

De Paris, le 10 Juin 1763.

LETTRE à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Je lis votre Gazette, Monſieur, avec attention & avec exactitude. Il me ſemble qu'elle devient de jour en jour plus inſtructive & plus intéreſſante. On y apperçoit un plan ſuivi de votre part, de nous mettre ſur la voie de comparer ce que nos voiſins font, avec ce que nous faiſons, & d'examiner ſi nous ne pourrions pas mieux faire. Continuez, Monſieur, à nous faire connoître toute l'étendue du Commerce des étrangers, à mettre ſous nos yeux les moyens qu'ils employent pour lui donner encore plus d'activité, & à nous expoſer la ſuite des récompenſes que de généreux Particuliers offrent aux talens, à l'induſtrie & au Citoyen laborieux.

La notice hiſtorique que vous avez donnée (*Prov. n°.* 17.) de l'établiſſement de la Société établie à Londres pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce, m'a fait le plus grand plaiſir. Je liſois avec étonnement le détail des prix que cette Société propoſe, & je deſirois vivement de ſavoir où elle prenoit des fonds. Vous nous apprenez que c'eſt dans la généroſité de ſes Membres. Il n'y a que dix ans qu'elle a commencé à ſe former à Londres, & elle eſt déja compoſée de plus de 2500 Citoyens qui dépoſent volontairement dans ſa caiſſe une légere contribution annuelle deſtinée à mettre en mouvement les bras, l'Induſtrie, les Arts, les Manufactures & le Commerce. Cette Société prend des précautions pour ne pas admettre indiſtinctement toutes ſortes de perſonnes à l'honneur d'être les bienfaiteurs de leur Patrie: elle paroît craindre de devenir trop nombreuſe. Il faut donc que le patriotiſme ſoit un ſentiment bien répandu dans une Nation où l'on a de pareilles inquiétudes.

Il n'eſt point de lecteur, Monſieur, qui en apprenant tous ces détails, ne ſente naître dans ſon ame le deſir de voir s'établir parmi nous une Société ſemblable à celle de Londres. Vous penſez que *le temps n'eſt pas loin où nous verrons, dans toutes les Provinces de la France, s'élever différentes Sociétés ſemblables à celles qui ſont déja établies ſous les auſpices & ſous l'autorité du Gouvernement. Les établiſſemens de cette eſpéce*, ajoutez-vous, *ſont la ſuite*